



Résiliation d'assurance pour impayé comment se réassurer?

Par **eleanor3110**, le **04/06/2012 à 17:20**

Bonjour,rnrnJe vous écris car ma mère est dans une mauvaise situation : en effet, son assurance a résilié son contrat car elle a eu deux retards de paiement et qu'ils n'ont pas pu prélever sur son compte. Ils ont pu prélever après, ont envoyé une lettre de résiliation mais avaient déjà envoyé la nouvelle attestation d'assurance. Ils se sont aperçus de l'erreur quelques mois après. Elle ne s'est pas rendue compte de la situation et a continué à utiliser sa voiture. L'assurance lui demande 600 euros. Elle refuse de payer, mais voudrait du coup s'assurer chez quelqu'un d'autre. Comment peu-elle faire? Quels sont les recours? Est-elle obligée de solder les 600 euros (qu'elle ne possède pas en ce moment)? rnrnMerci de me répondre.rnrnCordialement

Par **CAMILLE37300**, le **19/08/2012 à 16:26**

Bonjour,rnrnil y a plusieurs réponses à votre question sur ce site.rnQuelle attestation d'assurance a reçu votre maman ?rnSi il s'agit de la carte verte sachez qu'un carte verte ce n'est qu'une présomption d'assurance.rnrnSi l'assureur a résilié en respectant les formalités oui elle doit payer les 600 euros.rnPour se réassurer il faut passer par un cabinet de courtage.rnSi non vous choisissez un assureur et vous vous faites imposé à l'aide du BCTrn<http://www.bureaucentraldetarification.com.fr/>rnrnCordialement

Par **chaber**, le **19/08/2012 à 16:49**

bonjourrrn je ne peux que confirmer la réponse. L'assureur ne fait qu'appliquer le code des Assurances.rnrnSeule compte la lettre de mise en demeure de paiement valant lettre de résiliation après 40j de la date d'envoirrnrnLors de ses démarches pour se réassurer il ne faut oublier de faire déclaration du motif de la résiliation. (voir le relevé d'information)rnrnIl est probable que votre mère ne pourra qu'avoir les garanties minimales requises par la loi et qu'il sera exigé au moins le paiement semestriel de la prime à la souscription.

Par **eleanor3110**, le **20/08/2012 à 12:37**

bonjour, merci de vos réponses. ma mère va choisir le cabinet de courtage je crois ;-)

Par **alesia35**, le **18/01/2015 à 21:54**

Bonjour,rnSuite à une séparation mon fils qui ne gerait rien au niveau des factures du ménage s'est rendu compte qu'il avait des impayés à son nom donc plus d'assurance! Après la séparation voulant se réassurer avec son véhicule aucune possibilité auprès de très nombreuse assurance .rnPouvez vous me dire comment et qu'elles possibilités s'offre à lui .Depuis il est donc sans moyen de locomotion ce qui entraine beaucoup de problème au travail et dans sa vie de papa .Je suis une mamy qui se fait beaucoup de soucis merci.

Par **chaber**, le **19/01/2015 à 02:48**

bonjourrrnrnSur internet vous devriez trouver quelques sites spécialisés dans ce genre de situationrrnrnSinon vous pouvez demander au Bureau Central de Tarification.rnrnLes prix ne sont pas donnés. Souvent il est demandé un paiement annuel (rarement semeestriel mais jamais mensuel)